

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 05 JUIN 2026

OBJET : Convention avec TE05 pour le déploiement de réseau de bornes de recharge pour véhicule électrique (IRVE)

Le cinq juin deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 19
Secrétaire de séance : GRAS Maïwenn
Convocation en date du : 19 mai 2026

PRESENTS : ACHIN Richard, ALLEQ Sylvie, BARTHELEMY Géraldine, BENEVENT Nicolas, BLANC Serge, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, FAURE Amandine, GALLAND Nicolas, GALVIN Céline, GRAS Julien, GRAS Maïwenn, MAGNAN Richard, MANUEL Agnès, PRAT Denis

EXCUSES : BARBAN Daniel (pouvoir à GRAS Julien), BLACHE Claudie (pouvoir à BLANC Serge), DOUX Cécile (pouvoir à ACHIN Richard), GIRAUD Sylvie (pouvoir à CATELAN Thierry)

Le Maire de la Commune d'Aubessagne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

Vu le retour concernant l'enquête menée en mai 2024 par TE05 sur notre volonté d'installer une installation de Recharge pour Véhicule Electrique (IRVE) sur le parking communal du Pôle Economique,

Considérant que Territoire d'Energie des Hautes-Alpes – Syme05 (TE05), renforce son engagement en faveur de la mobilité électrique en accélérant le déploiement de son réseau afin de répondre aux besoins croissants liés à l'évolution des usages,

Considérant que la commune d'Aubessagne a été identifiée comme éligible à l'installation d'une borne de recharge selon les critères :

- Localisation en zone rurale
- Absence d'infrastructure de recharge existante

Considérant que Territoire d'énergie Hautes-Alpes Syme05, est compétent pour le déploiement d'un réseau public d'infrastructures de recharge pour véhicules électrique par arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2014 sur l'espace public, dûment habilité par délibération 2020-2028 en date du 20 octobre 2020.

COMMUNE d'AUBESSAGNE

8 chemin derrière le Serre - 05800 AUBESSAGNE - Tél : 04 92 55 22 43

Mail : mairie@aubessagne.fr

Il y a lieu de signer la convention d'occupation du domaine public pour la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques et véhicules hybrides rechargeables avec TE05.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** l'implantation d'une borne de recharge de véhicules électriques,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'Autorisation d'occupation Temporaire avec Territoire d'Energie Hautes-Alpes Syme05.

Ainsi fait et délibéré, à AUBESSAGNE, les jours mois et ans susdits.

Le Maire,
Richard ACHIN

